

Société professionnelle notariale
François HERINCKX, Notaire & Sofie DEVOS, Notaire
sc SPRL - RPM 0443.757.380 sc SPRL - RPM 0898.576.128
Rue du Midi 146 -1000 Bruxelles

SD/17.741/2170482-1

ACTE DE NOTORIÉTÉ

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT.

Le sept septembre.

Par devant Nous, Maître Sofie DEVOS, Notaire de résidence à Bruxelles, associée de la société "Herinckx & Devos, notaires associés" ayant son siège à (1000) Bruxelles, rue du Midi 146.

ONT COMPARU

Madame HAESEN Emilie Irma, née à Bruxelles le 5 juin 1950, (numéro national 50.06.05-174.89), domiciliée à (7343) Steinsel, (Grand-Duché de Luxembourg), rue des Templiers 8.

Madame COHUAU Anne Isabelle, née à Nantes (France), le 4 juillet 1961, (numéro national 61.07.04-500.31), domiciliée à (1410) Waterloo, Drève de l'Infante 46.

Qui ont déclaré être de notoriété publique ce qui suit et confirmer ce qui résulte des pièces produites, des déclarations faites, des données et des renseignements fournis et recueillis et des recherches au Registre central des dispositions de dernières volontés et au Registre national des personnes physiques, à savoir :

I. DEFUNT



Monsieur COLSON Jacques Louis Joseph Jules, né à Merbes-le-Château le 2 septembre 1950, (Numéro national : 50.09.02-081.02), en son vivant pensionné et domicilié à (1030) Schaerbeek, avenue de l'Emeraude 39 boîte 1 est décédé à Schaerbeek le 9 août 2017.

Il était divorcé et non remarié de Madame HUYSENTRUYT Christine Hélène Marie, née à Stanleyville (Congo belge) le 6 avril 1954 (numéro national 54.04.06-326.74), divorcée, non remariée, domiciliée à (6001) Charleroi (Marcinelle), rue Bultot 54, laquelle ne conserve pas de gain de survie à l'égard de la succession.

II. DERNIERES VOLONTES

Le défunt ne laisse aucune disposition testamentaire.

A cet égard, il est fait observer qu'un certificat délivré en date du 29 août 2017 par le Registre central des dispositions de dernières volontés, à la requête du notaire

soussigné, ne mentionne l'inscription d'aucun testament.

III. DEVOLUTION DE L'HEREDITE

Le défunt laisse pour seules héritières légales et réservataires : ses deux filles issues de son union avec Madame Christine Huysentruyt, prénommée, étant :

1. Madame COLSON (mariée SMITH) Philippine Julie, née à Edmonton (Canada) le 15 décembre 1983 (numéro national 83.12.15-374.33), épouse de Monsieur SMITH Callum Thomas, domiciliée à (AB T5T 6Y9) Edmonton (Alberta, Canada), 21332, 91 avenue NW.

Elle déclare s'être mariée à Edmonton (Canada) le 26 juin 2016, sous le régime légal de l'état d'Alberta (Canada) étant la séparation de biens, à défaut d'avoir fait précéder son union de conventions matrimoniales, régime non modifié à ce jour, ainsi déclaré.

2. Madame COLSON Joséphine Charlotte, née à Edmonton (Alberta, Canada) le 17 avril 1986 (numéro national 86.04.17-398.53), célibataire, domiciliée à (6051) Maylands, Western Australia (Australie) 2B/2 Darby Street.

La succession du défunt est recueillie par ses deux enfants, chacune à concurrence d'une moitié indivise en pleine propriété.

IV. DECLARATIONS FINALES

Les successibles précitées sont donc ensemble, et à l'exclusion de tous autres, les seules habilitées à recevoir les biens appartenant à la succession et à exercer tous les droits généralement quelconques appartenant à la succession ou qui s'y rattachent.

DROITS D'ECRITURE (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à sept euros cinquante cents (7,50 €).

DONT ACTE.

Fait, passé et commenté à Bruxelles, en l'Etude.

Et après lecture intégrale les comparants ont signé avec Nous, Notaire.

(Suivent les signatures).

<u>Mention d'enregistrement</u>	<u>eRegistration - Formalité d'enregistrement</u>
	<u>Mention d'enregistrement</u>
Acte du notaire Sofie DEVOS à Bruxelles le 07-09-2017, répertoire 7300	
Rôle(s): 2 Renvoi(s): 0	
Enregistré au bureau d'enregistrement BRUXELLES 1 (AA) le douze septembre deux mille dix-sept (12-09-2017)	
Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 14584	
Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00)	
Le receveur	

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE CONFORME



NOTIFICATIONS FISCALES ET SOCIALES.

Le notaire Sofie DEVOS, soussigné, certifie qu'en vertu des avis adressés le 29 août 2017, aucune notification de dettes fiscales et sociales n'a été faite dans le délai légal, ni dans le chef du défunt, ni dans le chef des personnes précitées.

